

VISA

Ressources E-Power inc.

L'Autorité des marchés financiers accorde son visa pour le prospectus ordinaire provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 23 juin 2022 (le « prospectus provisoire »).

En outre, le présent visa fait foi de visa de prospectus provisoire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prospectus provisoire a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement ») **en Alberta et en Colombie-Britannique**. Le visa du prospectus provisoire est réputé accordé par l'autorité en valeurs mobilières de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Fait le 23 juin 2022.

Direction du financement des sociétés

N° dossier SEDAR 3401605
DÉCISION N° 2022-FS-1038658